

Image not found or type unknown



Estimation de biens en indivision

Par **JeMC**, le **05/02/2017** à **12:41**

Bonjour,

nous sommes trois heritiers. L'un deux (qui a reçu son appartement sur testament) refuse de faire visiter son appartement pour l'estimation par un agent immobilier de confiance. A-t-il le droit de refuser? Est-il possible d'imposer par la loi une visite d'un autre agent immobilier par un notaire ou un avocat?

Merci